

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 février 2023

Date de Convocation du Conseil Municipal : 16 février 2023

PRESENTS : Mr Gilles BONNETON, Mr Vincent COUTURIER, Mme Béatrice SONNIER, Mr Emmanuel MONTAGNON, Mr Michel MECHAUD, Mme Annie THABARET, Mme Sylviane MICHALLET, Mme Lilah BRAIK, Mme Bénédicte FERNANDES, Mme Isabelle BOZON, Mme Ouerda KABIR, Mr Angel Manuel VALVIDARES MONTES

EXCUSEE : Mr Jacky ROUSSET donne pouvoir à M. Gilles BONNETON

Mr Michael GRENOUILLER donne pouvoir à M. Vincent COUTURIER

ABSENTE : Mme Marion COMPE

Secrétaire de séance : M. Emmanuel MONTAGNON

M. Le Maire fait la lecture du procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2022.

Le Conseil municipal n'émet pas de remarque et approuve le procès-verbal du 14 décembre 2022.

1°) Participation communale au déploiement du Bus itinérant France Service MSA en milieu rural

M. Le Maire fait lecture de la convention de partenariat pour le fonctionnement de la structure France Service itinérante.

Cette convention a pour objets :

- de définir les modalités d'organisation et de gestion du dispositif « FRANCE SERVICES by MSA »,

- d'organiser les relations entre :

La communauté de communes Entre Bièvre et Rhône les 35 communes de la communauté de communes situées hors territoire prioritaire.

Afin de répondre aux difficultés de mobilité propres à un territoire rural, de cibler un public en marge du système habituel, ou de toucher un public nouveau par rapport aux structures existantes qui doivent être maintenues, ce bus itinérant est une dynamique innovante, portée par un organisme de Sécurité sociale au bénéfice direct des habitants d'une collectivité territoriale et sur la sollicitation de cette dernière.

La « FRANCE SERVICES by MSA » est ouvert de manière hebdomadaire sur une plage de 3h par demi-journée en y proposant l'ensemble des prestations prévues par la présente convention.

Le dispositif FRANCE SERVICES fonctionne tout au long de l'année. Il sera exceptionnellement fermé la semaine précédant la semaine du 15 août et la semaine entre Noël et le jour de l'an. La MSA, EBER CC et la commune d'arrêt du fourgon s'engagent à prendre toutes les dispositions nécessaires pour en informer le public.

Conformément au cahier des charges national, l'accès au dispositif « FRANCE SERVICES by MSA » se fait sans rendez-vous. Cependant, compte tenu de son mode de fonctionnement, un dispositif de programmation de rendez-vous pourra être proposé afin de faciliter l'accès et permettre un suivi des situations qui le nécessitent.

Le public sera accueilli de manière inconditionnelle, quel que soit sa provenance géographique.

Aucune contribution financière ne sera demandée au public.

Incidence financière selon la clé de répartition définie entre la communauté de commune et les communes

Le coût annuel pour une demi-journée/semaine est de :

1ère année = 5 000 €

Le surcoût de la première année permet d'amortir l'investissement et de compenser le non-engagement de certaines collectivités.

La 2ème et 3ème année = 4 000 € /an

	4 demi journées		0,5 journée supplémentaire pour 3 ans			Total des 5 demi journées pour 3 ans		
	EBER	Chaque commune	EBER	Chaque commune sauf Beurepaire (34 communes)	Beurepaire	EBER	Chaque commune	Beurepaire
5 demi-j avec 5000 €/demi-j la 1ère année et 4000 €/demi-j sur 2 ans. 4 demi-j avec clé de répartition à 50 % mais une clé de répartition différente à 33% pour la 5ème demi-journée	50%	50%	33%	33%	33%	30 333 €	870 €	5 076 €
	26 000 €	743 €	4 333 €	127 €	4 333 €			

Soit un engagement de 290 € par année de fonctionnement pour les 34 communes concernées et de 5 076 € pour la commune de Beurepaire.

Toute demi-journée supplémentaire est à la charge exclusive des communes.

Durée et modalité de l'engagement :

- 3 ans du 1er septembre 2022 au 31 août 2025
- Une convention entre la communauté de communes et les communes.

Planning de la tournée :

	Jour		Démarrage	Demi-journée	Emplacement bus
Beurepaire	Mercredi	Journée	04-janv	09H00 à 12H30 13H30 à 16H00	Rue de la Guillotière
Agnin	Jeudi	Matin	05-janv	09H00 à 12H00	Place d'Agnin
Chanas	Jeudi	Après-midi semaine paire	12-janv	13H30 à 16H30	Place de France
Assieu		Après-midi semaine impaire	05-janv	13h30 à 16h30	Place des écoles
Les Roches de Condrieu	vendredi	Matin semaine impaire	06-janv	09H00 à 12H00	Place de la Liberté
St Maurice L'Exil		Après-midi semaine impaire	06-janv	13H30 à 16H30	Parking de la mairie

→ Approuvé à l'unanimité

Communauté de Communes entre Bièvre et Rhône :

- rapport 2021 sur le prix et la qualité du service Eau Potable – Assainissement
- rapport annuel 2021, sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- rapport d'activités 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-17-1 relatif à l'obligation de présenter à l'assemblée délibérante le rapport d'activité 2021

Considérant le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service Eau Potable-Assainissement, le rapport 2021 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, le rapport d'activité 2021 d'Entre Bièvre et Rhône pour l'année 2021

Après présentation des documents, M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de la communication des différents rapports de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône

L'ensemble des documents est disponible sur le site de la CC EBER.

Question diverse :

M. Vincent Couturier fait une présentation de la programmation de la semaine de l'environnement qui aura lieu du 1^{er} au 08 avril 2023.